

Website Disclosure

Nom du Produit : AXP ALLIANZ MAINFIRST GLOBAL EQUITIES

ISIN code : LU1004824790

Identifiant d'entité juridique (CODE LEI) : 529900IF1NEH8Z5TVR58

Version : 23/10/2023

A) RÉSUMÉ

Allianz MainFirst Global Equities (le « Fonds ») tient compte de caractéristiques environnementales ou sociales, mais ne poursuit pas principalement un objectif de durabilité.

Le Fonds doit présenter en moyenne un meilleur profil de risque ESG que son indice de référence, le MSCI World. Pour établir ce score, le gestionnaire utilise les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics.

Par ailleurs, la volonté de respecter les critères de durabilité du Fonds est confirmée par l'exclusion des secteurs suivants : énergie nucléaire, pétrole et gaz, sables bitumineux/gaz de schiste, charbon, plantes et semences génétiquement modifiées, tabac, producteurs de sucre, divertissement pour adultes, armement.

B) PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce Fonds tient compte de caractéristiques environnementales ou sociales, mais ne poursuit pas principalement un objectif de durabilité.

C) CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le Fonds doit présenter en moyenne un meilleur profil de risque ESG que son indice de référence, le MSCI World. Pour établir ce score, le gestionnaire utilise les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics.

Par ailleurs, la volonté de respecter les critères de durabilité du Fonds est confirmée par l'exclusion des secteurs suivants : énergie nucléaire, pétrole et gaz, sables bitumineux/gaz de schiste, charbon, plantes et semences génétiquement modifiées, tabac, producteurs de sucre, divertissement pour adultes, armement.

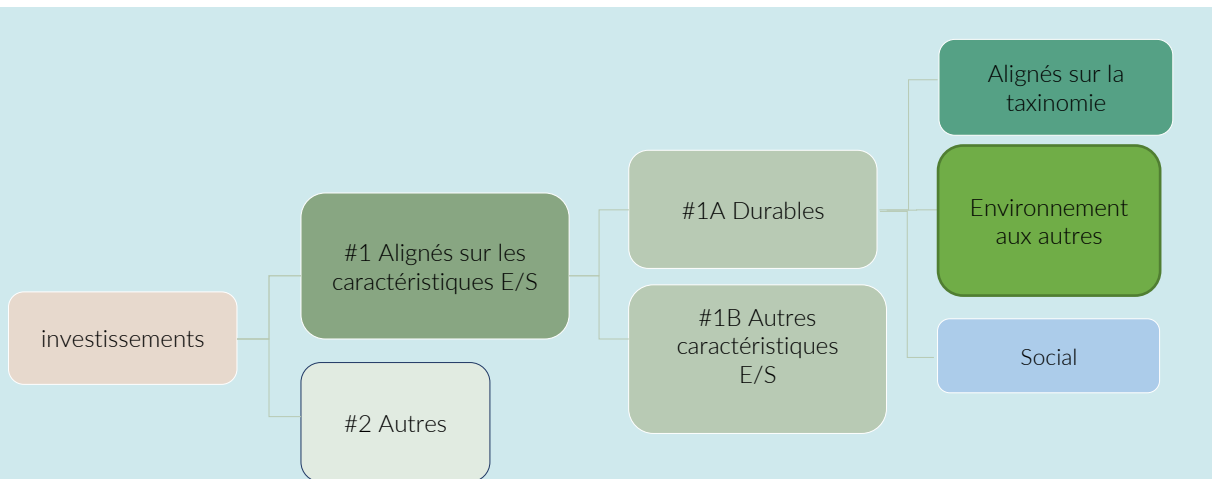
D) STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'approche « Global Equities » du fonds cible les investissements en actions. Chaque investissement doit posséder un score de risque ESG ou faire l'objet d'une analyse individuelle des risques ESG.

A la suite des exclusions, l'univers d'investissement mondial est réduit d'environ 11%

E) PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Le produit n'a pas pour vocation d'investir dans des valeurs durables au sens du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Les facteurs ESG sont pris en considération pour toute décision d'investissement.



La **catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La **catégorie #2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;

la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

F) SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

La moyenne du score de risque ESG est surveillée quotidiennement et fait l'objet de publications régulières. Le gestionnaire collabore en outre avec le fournisseur de données et de logiciels climatiques « right. based on science », qui réalise des analyses et évaluations de l'impact des actifs sur le climat. Les aspects environnementaux de la décarbonisation peuvent ainsi être exprimés sous forme d'une valeur en degrés tangible et probante : la contribution au changement climatique (réchauffement planétaire) de notre portefeuille ainsi que celle de l'indice de référence sont modélisées au regard des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Selon cette modélisation, le Fonds contribue à hauteur de 1,1 °C de moins que son indice de référence, le MSCI World, au réchauffement planétaire et confirme ainsi sa vocation écologique.

G) MÉTHODOLOGIES

Les notations de durabilité attribuées par l'agence de notation Sustainalytics facilitent le processus décisionnel, en cela qu'elles permettent d'établir un classement détaillé des investissements sur la base de facteurs liés à la durabilité (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance p. ex.). Dans ce cadre, le classement du score de risque ESG est effectué à l'échelle mondiale et à l'intérieur de l'univers analysé. La moyenne pondérée des scores de risque ESG des entreprises détenues en portefeuille est comparée au score moyen pondéré de l'indice MSCI World.

H) SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Sustainalytics constitue la principale source des données utilisées pour l'analyse ESG. Les données requises sont intégrées dans le système de gestion des ordres à des fins de conformité pré-négociation et post-négociation.

I) LIMITES AUX MÉTHODOLOGIES ET AUX DONNÉES

Les petites entreprises ou les entreprises de pays émergents ne présentent pas suffisamment de rapports, de sorte que peu de données et d'analyses ESG propres sont disponibles. A l'heure actuelle, MainFirst ne tient pas compte des incidences négatives de décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (PAI ou « Principal Adverse Impacts »).

J) DUE DILIGENCE

La vérification interne des critères et des processus est opérée par les équipes en charge de la gestion de portefeuille, de la conformité des investissements et de la gestion des risques. La vérification externe des indicateurs et scores mis à disposition est confiée à Sustainalytics, tandis que les processus du gestionnaire ont été contrôlés par LuxFLAG et FNG.

K) POLITIQUES D'ENGAGEMENT

La politique d'engagement du gestionnaire d'actifs est reprise sur son site internet au lien suivant : <https://www.mainfirst.com/fr/home/la-gestion-d-actifs/esg/>

L) INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉ

Aucun indice de référence n'a été établi pour évaluer si le Fonds cible les caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Allianz Benelux SA au mieux de ses possibilités. A cet effet, Allianz Benelux SA est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.